

Lieu Bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue

Membres du conseil portuaire			
Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex
M. Yvan Taillebois	Président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants du concessionnaire			
M. Damien Pillon	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Daniel Denis	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Frédérique Boury	Suppléante	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Olivier Lemaigen	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants du conseil municipal de Saint-Vaast-la-Hougue			
M. Gilbert Doucet	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Irène Puig	Suppléante	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants personnels du concessionnaire			
M. Florent Duloir	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Vincent Pinatel	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants personnel gestion des ports			
M. Thierry Leteissier	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Arnaud Leroux	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant de l'activité pêche			
M. Mickaël Hubert	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Romain Lanéele	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Frédéric Régnier	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Joffrey Lefèvre	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Nicolas Lehot	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants de l'activité plaisance			
M. Philippe Levreux	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Jean Riby	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Georges Courtay	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Michel Bondet	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Bernard Mottier	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Denis Latirre	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Philippe Lemout	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Michel Traisnel	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants de l'activité commerce			
M. Stéphane Gautier	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Laurent Macé	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres participants			
Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex
Mme Brigitte Léger Lepaysant	Conseillère départementale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Le conseil portuaire du port de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni le 14 novembre 2025, au bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Taillebois** souhaite la bienvenue aux membres présents puis il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 mai 2025

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

M. Courtay mentionne que des remarques ont été adressées à l'agence portuaire en amont de la réunion et demande qui était la personne des services administratifs présente à la réunion et non mentionnée sur le compte-rendu.

M. Gautier répond qu'il s'agissait de Laétitia Nové, assistante administrative de la direction..

Il indique que les remarques reçues seront annexées au compte-rendu du présent conseil portuaire.

2. Rapport partiel d'activité 2025

M. Leteissier présente le rapport partiel d'activité 2025.

Port de pêche :

On dénombre 29 navires professionnels à l'année en 2025 (28 en 2024) et 4 navires professionnels de passage (4 en 2024).

Port de commerce :

69 297 passages ont été recensés sur la liaison entre le port de Saint-Vaast-la-Hougue et l'île de Tatihou contre 65 000 en 2024 soit une augmentation de 6,5%.

M. Gautier précise que le Tatihou 2 est conservé actuellement pour servir de moyen de substitution du Tatihou 3.

M. Lemoult demande si le Tatihou 3 est souvent en panne.

M. Gautier répond que le Tatihou 2 est régulièrement mis en service à la place du Tatihou 3 car pour assurer sa pérennité, le Tatihou 2 doit continuer à naviguer. Le Tatihou 3 ne connaît pas d'avarie particulière.

Port de Plaisance :

On dénombre, à la date du 30 septembre 2025, 671 contrats à l'année (663 en 2024), 55 contrats mensuels représentant 5 562 nuitées (41 et 5 748 en 2024), 1 474 navires visiteurs (1 705 en 2024) pour 4 530 nuitées visiteurs (4 519 en 2024).

Les visiteurs les plus présents sont les plaisanciers français. On note une baisse notable de la fréquentation des plaisanciers britanniques.

M. Pinatel précise que la baisse des visiteurs en provenance du Royaume-Uni est à relativiser car elle est principalement due à la fréquentation supérieure à la moyenne en 2024 en raison du 80^{ème} anniversaire du débarquement. Les chiffres de 2025 sont sur les bases de ceux constatés en 2023.

Il précise également que la météo a été défavorable à partir du 15 août et que cela a stoppé la période de plaisance de manière plus précoce que d'autres saisons.

3. Point sur les travaux 2025/2026

M. **Leteissier** présente les travaux réalisés en 2025 et ceux programmés pour 2026.

Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2025

SAINT VAAST LA HOUGUE	Montant HT
Maçonnerie Musoir feu vert	44 620 €
Achat fourgon électrique occasion	15 000 €
Travaux cuve carburant plaisance	4 780 €
Portails Zone technique	6 000 €
Travaux portes / vérins	30 518 €
Réparations bornes pêche/plaisance (en régie)	21 236 €
Eclairages espaces publics (en régie)	7 200 €
Elargissement ponton B (à réaliser hiver 25/26)	
Anodes (à réaliser hiver 25/26)	
TOTAL	129 354 €

Travaux dans le périmètre de la concession prévus en 2026

SAINT VAAST LA HOUGUE	Montant HT
aménagement jetée feu vert	10 000 €
amélioration récupération effluents zone technique	10 000 €
remorque bateau électrique	5 000 €
TOTAL	25 000 €

M. **Courtay** demande ce que signifie la mention de travaux en régie.

M. **Pinatel** répond que cela signifie que les travaux sont effectués par l'équipe du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

M. **Courtay** demande à quoi correspondent les travaux sur les vérins.

M. **Pinatel** répond qu'il s'agit de la révision et de la rénovation du vérin de secours et de l'acquisition du nouveau vérin.

M. **Courtay** demande à quoi correspondent les travaux d'amélioration de la récupération des effluents de la zone technique.

M. **Pinatel** répond qu'il s'agit de l'ajout d'une microfiltration.

M. **Courtay** demande si l'aménagement de toilettes est compris dans le coût car Florent avait indiqué que cet aménagement serait réalisé.

M. **Pinatel** répond qu'il vérifiera auprès de Florent mais que cela n'est probablement pas compris dans le coût annoncé.

4. Budget prévisionnel 2026

M. **Leteissier** présente les chiffres du budget prévisionnel 2026.

Le budget prévisionnel est positif et s'établit à 8 622 €. La capacité d'autofinancement du port s'élève à 176 372 €.

M. **Courtay** observe que le budget prévisionnel est calqué sur le budget réalisé 2024 et note une recherche d'équilibre. Il demande toutefois comment s'explique la baisse des frais communs.

M. Lemaignan répond que les frais communs sont calculés au prorata du chiffre d'affaires de chaque port.

M. Courtay demande à quoi correspond le produit exceptionnel.

M. Lemaignan répond que comme cela a été indiqué au précédent compte-rendu, les subventions sollicitées auprès de l'État et du Département sont versées en une seule fois mais elles sont réparties comptablement sur la durée d'amortissement de l'équipement ou des travaux subventionnés. Ce sont ces parties de subvention qui apparaissent sur la ligne produit exceptionnel.

Le conseil portuaire émet un avis favorable au budget prévisionnel 2026 avec 11 voix pour et une abstention (**M. Courtay**).

5. Tarifs 2026

M. Leteissier informe que les tarifs 2026 vont connaître une hausse de 0,6% par rapport aux tarifs 2025. Cette hausse est liée à l'évolution des indices prévus dans le contrat de concession.

Ces tarifs ont été validés par le conseil d'administration de la SPL des ports de la Manche le 3 septembre 2025.

M. Courtay attire l'attention sur le tarif d'utilisation des fluides. Les tarifs pour branchement électrique sans temporisation sont, pour 2026, identiques à ceux de 2025 or le coût de l'électricité a fortement baissé courant 2025. Pourquoi cette baisse n'est-elle pas répercutée sur le tarif.

M. Lemaignan répond que c'est la variation de la consommation qui impacte également le coût payé par la SPL des ports de la Manche et non seulement le prix d'achat. Les plaisanciers payent un forfait et ne payent pas leur consommation au réel. Il n'y a donc pas une simple corrélation entre prix d'achat de l'électricité et coût payé par la SPL des ports.

M. Courtay fait part du retour de plaisanciers qui trouvent ce forfait trop élevé.

M. Lemaignan répond que la SPL des ports de la Manche n'est pas opposée à la temporisation.

M. Gautier précise que la SPL des ports de la Manche n'a aucun intérêt à ce que les plaisanciers consomment plus d'électricité.

M. Pinatel confirme que la certification ports propres comporte un thème sur les dépenses énergétiques et qu'elles sont bien entendu à contenir.

M. Courtay met en avant les tarifs de Cotentin Nautique qui sont en augmentation de 1,5% après une augmentation de 6% l'année précédente. Cette augmentation excède le taux d'inflation.

M. Gautier précise qu'il n'y a pas de maîtrise des prix appliqués par une entreprise qui dispose d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT). Une AOT n'est pas une délégation de service public.

M. Riby informe que les tarifs de manutention sont moins chers sur les ports de Carentan et de Cherbourg. Le tarif annuel du port de Cherbourg comprend une manutention.

M. Doucet informe que sans rentrer dans les détails, l'équilibre économique et la pérennité de l'entreprise Cotentin Nautique sont fragiles. Les charges supportées par l'entreprise sont lourdes et l'exploitation est compliquée.

M. Lemaignan répond que la société Cotentin Nautique a fait un nouvel investissement de plus de 200 000 € en changeant l'élévateur. L'augmentation représente 2€ en moyenne de plus que l'an dernier pour un levage.

M. Riby indique des bornes sur la zone technique sont défectueuses.

M. Pinatel répond que le signalement a été fait au bureau du port et qu'une visite technique d'un agent est programmée.

M. Lemaignan informe que des boutons de réarmement sont commandés.

M. Doucet mentionne que les bornes d'éclairage sur la promenade côté port sont régulièrement couchées. Il faudrait les sceller car elles sont juste posées dans un socle et elles tombent au moindre choc.

M. Courtay indique qu'il n'y a plus de tarif de calage des bateaux après grutage dans les tarifs de Cotentin Nautique et demande comment sera payée cette prestation. Il met en avant un nouveau tarif d'intervention en urgence.

Il précise que cette prestation se faisait au moyen d'une grue spéciale et qu'il n'y a pas de taux horaire relatif à la prestation de calage.

M. Lemaigen répond qu'il demandera des informations à ce sujet à Cotentin Nautique.

Le conseil portuaire émet un avis favorable aux tarifs 2026 avec 10 voix pour, une abstention (**M. Riby**) et une voix contre (**M. Courtay**).

6. Questions diverses

M. Doucet mentionne la satisfaction de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue sur les relations avec la SPL des ports de la Manche. Il se félicite des efforts réalisés sur la propreté et l'accueil et de la certification ports propres obtenue par le port en plus de pavillon bleu.

Il mentionne que l'accueil de la solitaire du Figaro s'est très bien passé grâce à cette collaboration et que cela véhicule une image positive du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

Il indique que la commune a l'ambition de développer l'école de voile et qu'il y aura un travail collaboratif à mener avec la SPL des ports sur l'accueil et l'hébergement.

Il informe de l'accueil de la course croisière de l'Edec en 2026 dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue et mentionne que cela aura un retentissement national.

Il mentionne que l'Edec a contacté la mairie de Saint-Vaast-la-Hougue en raison de l'accueil de la solitaire du Figaro.

Il informe que Cherbourg a refusé l'accueil de la solitaire du Figaro en 2026 en raison de l'accueil d'autres événements dans le port.

M. Courtay mentionne que la Région Normandie est fortement impliquée dans le nautisme.

M. Riby indique que le Yacht club et les associations ont été bien impliqués dans l'accueil de la solitaire du Figaro. Il mentionne que l'engagement de ces associations a été réaffirmé pour l'accueil de l'Edec.

Il mentionne que l'organisation des pots pour les visiteurs cette saison a créé une bonne ambiance sur le port.

M. Courtay indique que les espaces verts ont été mieux entretenus par la SPL des ports cet été.

M. Doucet répond que l'entretien des espaces verts est réalisé par la commune par convention depuis plusieurs années.

M. Gautier indique que lorsque tout le monde va dans le même sens, le succès est au rendez-vous. L'obtention de la certification ports propres en est la preuve.

Il mentionne que beaucoup de ports envient le port de Saint-Vaast-la-Hougue et que les ports participent grandement à l'attrait du département.

M. Doucet indique que la ville de Saint-Vaast-la-Hougue est reconnue station classée de tourisme pour son offre touristique structurée et la qualité de son accueil. 300 critères sont étudiés dont la qualité d'accueil du port.

M. Gautier précise que dans la Manche, certains ports ne sont pas pleins, notamment dans le Val-de-Saire. Il s'agit d'un phénomène nouveau puisque, historiquement, tous les ports ont toujours été pleins.

M. Doucet précise que 50% des plaisanciers possèdent des bateaux de moins de 6,50m, principalement pour une activité de pêche/promenade. Les nouvelles contraintes de déclaration des prises de pêche limitent l'intérêt des plaisanciers.

M. Courtay souhaite avoir des explications sur l'intégration de la drague dans les comptes de la SPL.

M. Lemaigen indique que l'amortissement des 2,7M€ qu'a coûté la drague est inscrit dans les frais de structures de la SPL. Cet équipement est amorti sur une durée de 25 ans.

M. Gautier précise que la participation du Département a consisté en une subvention d'investissement et non en un emprunt.

M. Riby demande si la prochaine campagne de dragage consistera une nouvelle fois en un épandage des sédiments dans les champs.

M. Lemaigen répond que l'autorisation environnementale contraint à ressuyer le mélange eau-sédiments dans les champs avant rejet des effluents dans le milieu maritime.

Il précise que le dragage sera réalisé en fin de période d'autorisation, au cours de l'hiver 2027-2028.

M. Gautier mentionne qu'une nouvelle autorisation sera ensuite à obtenir avec des conditions certainement différentes de l'autorisation actuelle.

M. Riby indique que l'accueil de bateaux de forts tirants d'eau lors des régates va peut-être imposer la réalisation de dragages supplémentaires à l'avenir.

M. Lemaigen répond que l'accueil des bateaux sera limité aux possibilités d'accueil du port.

M. Courtay demande si la SPL dispose d'un retour sur le coût d'exploitation de la drague.

M. Lemaigen répond que la période de mise au point post construction a été un peu longue donc il n'y a pas encore de retour sur le coût d'exploitation. Il mentionne qu'il faudra attendre l'exécution de l'année 2026 qui sera la première complète après la mise au point définitive.

Il précise que l'amortissement est supporté par l'ensemble des ports et que le temps passé pour les prestations de dragage est supporté par chaque port concerné.

M. Courtay mentionne que le restaurant la Marina ne répond plus aux besoins du port en raison des horaires d'ouverture du restaurant et du bar.

M. Lemaigen répond qu'un entretien a eu lieu la semaine passée avec le gestionnaire du restaurant. Il a mentionné des difficultés dans le management de l'équipe et a informé de la mise en place d'un salarié gérant pour organiser l'équipe et le service.

Il a pris l'engagement de revoir l'organisation de son activité à Saint-Vaast-la-Hougue et à améliorer son temps d'ouverture.

Il a informé de la réalisation de travaux d'amélioration du restaurant cet hiver. Il sera fermé pendant le temps des travaux.

M. Riby mentionne que le comportement du gestionnaire a sans doute un lien avec le fait qu'il ne parvient pas à garder son personnel.

M. Gautier précise qu'il n'est pas possible d'imposer des horaires ou des contraintes de service à l'attributaire d'une autorisation d'occupation temporaire.

M. Doucet précise que le gestionnaire a épuré la dette à la reprise de l'activité et mentionne que plusieurs restaurants ont des problèmes de personnels. Le manque d'offre de restauration à certaines périodes nuit à l'image de marque de la commune. Cinq restaurants sont ainsi restés fermés le 15 août.

M. Courtay demande si on constate une évolution au niveau de la liste d'attente.

M. Pinatel répond qu'une dizaine d'attributions ont eu lieu et que toutes les propositions ont été acceptées. Les catégories dans lesquelles on constatait en manque remontent.

M. Courtay demande comment seront gérés les bateaux épaves.

M. Leteissier précise qu'un bateau abandonné présent sur la zone technique est devenu la propriété du Département et qu'il sera mis en vente.

M. Riby demande ce qu'il va advenir du Tan.

M. Lemaigen indique qu'il sera sans doute vendu.

M. Gautier informe que la vente du bateau devenu propriété du Département financera la déconstruction d'autres bateaux abandonnés. L'objectif est de faire de la place pour faire vivre les ports.

M. Riby mentionne une voiture qui est stationnée depuis plusieurs mois sans bouger.

M. Lemoult mentionne également une Bentley qui est toujours stationnée sur la zone réservée au stationnement 15 minutes.

M. Leteissier précise que l'autorité portuaire ne dispose pas du pouvoir de police de stationnement sur le port.

M. Pinatel indique qu'un point sur la certification ports propres sera fait une fois par an au conseil portuaire du 1er semestre de l'année

M. Taillebois clôt la réunion en remerciant les participants pour leur présence.

Saint-Lô, le 19 janvier 2026
Le président du conseil portuaire,



Yvan Taillebois

PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



Conseil portuaire du 14 novembre 2025

Approbation du compte rendu de la dernière réunion



PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

rapport partiel 2025

DOMAINE ECONOMIQUE

Le port de Saint Vaast la Hougue est consacré à la pêche, à la plaisance et au commerce.

Port de pêche :

Nombre de navires professionnels à l'année : **29** (28 en 2024)

Nombre de navires professionnels de passage : **4** (4 en 2024)

Port de commerce :

69 297 passages effectués entre Saint-Vaast-la-Hougue et Tatihou du 1^{er} janvier au 3 novembre 2025 (65 000 en 2024) soit une augmentation de **6,5%**.

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

rapport partiel 2025

Port de Plaisance :

Nombre de contrats à l'année : **2025 : 671** contrats à la date du 01/10/2025

2024 : 663 contrats à la date du 01/10/2024

Contrats mensuels :

2025 : 5 562 nuitées / 55 bateaux au 01/10/2025

2024 : 5 748 nuitées / 41 bateaux au 01/10/2024

Nombre de navires visiteurs :

1 474 (1 705 en 2024)

Nombre de nuitées visiteurs :

4 530 (4 519 en 2024)

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

rapport partiel

	2024 (au 01/10/24)	2025 (au 01/10/25)	% 2024/2025
TOTAL NAVIRES	1 705	1 474	- 13,55 %
France	866	767	- 11,43 %
Royaume Uni	380	284	- 25,26 %
Pays Bas	230	235	2,17 %
Allemagne	75	63	- 16 %
Belgique	111	89	- 19,82 %
Autres	43	36	- 16,28 %



PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

rapport partiel 2025

	2024 (au 01/10/24)	2025 (au 01/10/25)	% 2024/2025
TOTAL nombre de nuitées	4 519	4 530	0,24 %
France	2 433	2 442	0,37 %
Royaume Uni	943	825	- 12,51 %
Pays Bas	566	736	30,04 %
Allemagne	201	198	- 1,49 %
Belgique	265	236	- 10,94 %
Autres	111	93	- 16,22 %

Le concessionnaire est invité à faire un bilan de la saison estivale 2025.

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

TRAVAUX 2025

Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2025

SAINT VAAST LA HOUGUE	Montant HT
Maçonnerie Musoir feu vert	44 620 €
Achat fourgon électrique occasion	15 000 €
Travaux cuve carburant plaisance	4 780 €
Portails Zone technique	6 000 €
Travaux portes / vérins	30 518 €
Réparations bornes pêche/plaisance (en régie)	21 236 €
Eclairages espaces publics (en régie)	7 200 €
Elargissement ponton B (à réaliser hiver 25/26)	
Anodes (à réaliser hiver 25/26)	
TOTAL	129 354 €

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

TRAVAUX 2026

Travaux dans le périmètre de la concession prévus en 2026

SAINT VAAST LA HOUGUE	Montant HT
aménagement jetée feu vert	10 000 €
amélioration récupération effluents zone technique	10 000 €
remorque bateau électrique	5 000 €
TOTAL	25 000 €

Le gestionnaire est invité à faire un point sur ces travaux.



BUDGET PREVISIONNEL 2026	2025	%	2026	%
PRODUITS				
<i>Vente de marchandises</i>				
<i>Prestations vendues</i>	1 075 000	51 %	880 000	46 %
Chiffre d'affaires	1 032 415	49 %	1 014 500	54 %
Transferts de charges	2 107 415	100 %	1 894 500	100 %
<i>Reprises sur provisions</i>				
<i>Subventions virées au résultat</i>	30 000	1 %	/	1 %
Autres produits d'exploitation	7 168	0 %	/	1 %
Total des produits d'exploitation	2 144 583	102 %	1 894 500	100 %
CONSOMMATIONS				
Achat de marchandises	989 000	47 %	809 600	43 %
Achats effectués de matières	/	/	/	/
<i>Fournitures consommables</i>	108 600	5 %	89 600	5 %
<i>Services extérieurs</i>	259 400	12 %	183 600	10 %
Charges externes	368 000	17 %	273 200	14 %
Impôts taxes.	100 300	5 %	105 500	6 %
<i>Salaires bruts salariés</i>	273 000	13 %	285 000	15 %
<i>Charges sociales salariés</i>	104 098	5 %	114 568	6 %
<i>Autres charges de personnel</i>	3 007	0 %	- 21 400	- 1 %
Charges de personnel	380 098	18 %	378 168	20 %
Dotations amortissements	177 120	8 %	167 750	9 %
Dotations aux provisions	/	/	/	/
Autres charges d'exploitation	82 500	4 %	142 860	8 %
Total des charges d'exploitation	2 097 018	100 %	1 877 078	99 %
Résultat d'exploitation	47 565	2 %	17 422	1 %

BUDGET : PREVISIONNEL 2026

	2025	%	2026	%
Résultat d'exploitation	47 565	2 %	17 422	1 %
PRODUITS				
<i>Produits financiers (Intérêts financiers)</i>	2 000	0 %	/	0 %
<i>Charges financières (Intérêts sur emprunts)</i>	- 18 690	1 %	- 15 500	1 %
Résultat financier	- 16 690	-1 %	- 15 500	-1 %
Résultat courant	30 875	1 %	1 922	0 %
<i>Produits exceptionnels</i>	/	0 %	6 700	0 %
Résultat exceptionnel	/	0%	6 700	0%
Résultat de l'exercice	30 875	1 %	8 622	0 %

Capacité d'autofinancement	BP 2025	BP 2026
Résultat de l'exercice	30 875	8 622
+ Dotations aux amortissements	177 120	167 750
+ Dotations aux provisions	/	/
- Reprises sur provisions	30 000	/
- Subvention virées au résultat	7 168	/
Capacité d'autofinancement	170 827	176 372

BUDGET : PREVISIONNEL 2026

Investissement	BP 2025	BP 2025
Immobilisations corporelles	/	15 000
<i>2026 - Amélioration récup effluents</i>	/	10 000
<i>2026- Remorque navire électrique</i>	/	5 000
Total des investissements à réaliser		15 000
Immobilisations existantes	1 923 330	1 923 330
Total des immobilisations	1 923 330	1 938 330

La grille tarifaire 2026 est construite sur la base des indexations prévues au contrat de concession confiés par le Département, à savoir une **augmentation en moyenne des tarifs de 0,6 %** par rapport à 2025 validés par le conseil d'administration de la SPL des ports de la manche le 3 septembre 2025.

AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



QUESTIONS DIVERSES

PORT DE TATIHOU



Jeudi 2 juillet 2015

DOMAINE TECHNIQUE

Travaux effectués depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau (intervention assurée par les personnels du navire)



PORT DE TATIHOU



QUESTIONS DIVERSES

Commentaires du Compte Rendu de la
Réunion du Conseil Portuaire du 23 mai 2025
Ports de Saint Vaast la Hougue et Tatihou

Liste des présents :

- Mr Levreux était présent et non excusé.
- Une observatrice était présente : Sonia B. ? *merci de préciser*

1. Approbation du précédent CR (Réunion du 15/11/2024)

Il est annoncé que les remarques sur ce CR seront annexées au présent CR : cela n'est pas le cas !
Merci d'y procéder, d'y joindre les présents commentaires et d'y apporter les réponses attendues

3. Point sur les travaux

Mr Duloir (en bas de la page 3/8) L'élévateur devrait arriver d'ici fin du mois de mai.

Cet élévateur est arrivé en septembre et rendu opérationnel fin octobre.

4. Budget exécuté 2024

A l'issue de ces compléments, le budget exécuté 2024 est approuvé.

Il n'y a pas eu de demande d'approbation ni de vote : *phrase à retirer !*

6. Ports propres

Mr Duloir... Il précise :

- que des stickers de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie ont été posés sur les bornes.
Remplacer ont été par seront, ils n'étaient pas posés le 23/05.

7. Questions diverses

Mr Courtay demande à ce que la présentation en séance soit jointe au CR.

Ce n'est pas le cas !

Merci de la joindre à ce CR

Course du Figaro

Mr Courtay demande si le Yacht Club est partenaire de l'événement.

A remplacer par Mr Courtay suggère que le Yacht Club soit associé à l'événement dans la mesure de ses moyens.